

Le virement

Lorsque le paiement est effectué par virement, le bloc Versement OPS permet d'indiquer à la MSA l'intention de payer par ce mode de paiement.

Lorsque l'entreprise effectue le virement, le motif du paiement de l'ordre de virement (140 car.) transmis à l'organisme financier doit être renseigné de la manière suivante :

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Nature de la dette sur 2 caractères :
 - SA** : Cotisations salariés agricoles

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-SA

Ce motif est à renseigner lors de la saisie du virement pour prise en compte par l'organisme financier.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Code organisme de prévoyance

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-P4002

Ce motif est à renseigner lors de la saisie du virement pour prise en compte par l'organisme financier.

Remarque : Dans le cas de paiement de cotisations Prévoyance pour le compte d'un OC non gérées par la MSA, une référence de paiement spécifique doit être utilisée, telle que décrite dans la documentation des Organismes Complémentaires :

<http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-paiement-cotisations-oc-p3.pdf>